

RPN SALAIRES DU 19 DECEMBRE 2023 : LA MASCARADE

Tandis que la première RPN sur les salaires 2024 avait lieu ce 19 décembre, des milliers d'agents de la Sécurité Sociale étaient en grève à l'appel des Fédérations en défense de leurs revendications salariales. Un rassemblement de plusieurs centaines de militants, très encadrés par les forces de l'ordre, se tenait par ailleurs devant l'Ucanss.

Ce n'est qu'au bout de multiples tergiversations, de multiples relances des organisations syndicales et d'1h30 de réunion, que la Directrice de l'Ucanss a fini par annoncer qu'il n'existait « à ce stade » **aucune négociation possible sur l'augmentation de la valeur du point**, compte tenu d'une RMPP définie à 1,50 % pour 2024 (2,11 % - 0,61 d'effet report). FO rappelle son opposition au principe même de la RMPP.

Pour l'Ucanss : « *Toutes les évolutions de rémunération ne passent pas par l'augmentation de la valeur du point* ».

Pour Force Ouvrière, bien au contraire, l'augmentation de la valeur du point au minimum à hauteur de l'inflation est la seule mesure qui puisse répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les agents pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, elle est urgente !

Ne nous y trompons pas : les annonces faites par l'employeur sur cette question, sous l'impulsion du gouvernement, relèvent en réalité d'une volonté d'en finir tout simplement avec les augmentations collectives des salaires à la Sécurité Sociale pour les remplacer par le développement des mesures individuelles et de la rémunération « à la tête du client ».

Cela est tout simplement inacceptable et ne peut qu'amplifier la colère déjà forte des agents de la Sécurité Sociale.

Répugnant à évoquer l'augmentation de la valeur du point qui devrait pourtant être le seul sujet abordé lors d'une RPN salaires, l'Ucanss a donc évoqué d'autres questions en début de réunion :

Sur la classification (Employés et Cadres, Praticiens Conseil, Informaticiens), elle a affirmé sa volonté d'avancer le plus possible sur le premier semestre 2024 avec l'intention d'en voir des effets dès la fin de l'année. Elle a confirmé l'attribution d'une enveloppe de plus de 160 millions d'euros, soit plus du double de celle qui avait été programmée en 2018-2020. FO a insisté sur le fait qu'une vraie négociation devait cette fois avoir lieu, et non un simulacre. Il s'agit de prendre en compte les revendications portées par les organisations syndicales, sans quoi les mêmes causes produiront forcément les mêmes effets qu'en 2020 et conduiront à l'échec de ce futur projet de classification. Cela signifie qu'il est nécessaire que l'enveloppe définie ne soit pas un carcan.

Par ailleurs, FO s'est prononcée pour entrer directement dans la négociation sans passer par des groupes de travail ou un accord de méthode, au mieux totalement inutiles, au pire ne servant qu'à contenir l'expression des revendications.

Sur la prise en charge des abonnements de transport par l'employeur à hauteur de 75 % au lieu de 50 %, l'Ucanss a annoncé une évolution de la doctrine du Comex qui ne casserait plus les accords locaux s'ils contenaient ce type de dispositions. FO engage bien-sûr ses militants à négocier localement ce type d'accord. Pour autant, la position délivrée par l'Ucanss n'est pas acceptable du point de vue de l'unité des droits des agents et de la Convention Collective. Il faut une mesure générale et nationale pour une prise en charge à 75 % !

Sur les Titres Restaurant, l'Ucanss a indiqué qu'elle souhaitait, dans les premières semaines de l'année 2024, une réunion de négociation pour augmenter significativement la prise en charge dans les limites des plafonds d'exonération 2023.

Sur la Complémentaire santé, l'Ucanss dit vouloir trouver les conditions de l'équilibre du régime. Elle indique qu'il existe plusieurs leviers, dont celui de « renégocier le panier de biens et de services ». FO s'opposera à toute diminution de prestation de la Complémentaire Santé.

L'Ucanss informe d'un accord de principe pour faire évoluer la contribution employeur dans la limite des besoins financiers du régime pour l'année 2023. Pour FO, cela semble être une évolution positive même s'il s'agit encore d'en connaître les détails.

Enfin, concernant l'utilisation des 56 millions d'euros qui devaient pour l'Ucanss être consacrés à une Prime Partage de la Valeur, l'employeur indique que les discussions sont en cours au niveau du Comex. Le reversement de cette somme dans la future classification demeure une option. Pour FO, là encore, cette somme aurait dû permettre de contribuer à une mesure immédiate d'augmentation de la valeur du point !

**Au final, cette RPN Salaires ne fut donc pas une véritable RPN Salaires !
Tout plutôt que négocier sur l'augmentation de la valeur du point, tel est le credo du gouvernement et de l'Ucanss !**

FO n'accepte pas l'horizon ainsi dessiné d'un avenir sans augmentation générale des salaires.

Partout, dans nos organismes, organisons la discussion, réunissons les collègues dans l'unité la plus large possible, discutons des moyens à mettre en œuvre pour bâtir le rapport de force dont nous aurons besoin pour l'emporter sur les revendications.

Face à l'urgence, augmentation immédiate de la valeur du point à hauteur de l'inflation !

Une nouvelle interfédérale aura lieu le vendredi 22 décembre.